MAIRIE DE VILLARDS-D'HÉRIA



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 18h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 septembre 2023 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

<u>Sont présents</u>: Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON**, Alain **MOISSONNIER**, Rachel **HUGUES**, Gilles **VINCENT**, Dominique **LACROIX**

<u>Absents excusés</u> : Floriano **DE MATOS** donne procuration à Alain **MOISSONNIER**, Jan **VINCENT** à Gilles **VINCENT**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Dominique **LACROIX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2023

Aucune question ou remarque n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

2. Actions du Maire par délégation

Le Maire a choisi Maître Alexandre CIAUDO pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui nous oppose à la SCI l'Héria, représentée par Monsieur Jacques ZANINETTA, pour un refus de certificat d'urbanisme. Il a également sollicité l'assurance protection juridique qui couvrira les frais de contentieux. Cela limitera l'impact financier de la procédure, pour la commune

Le Maire a également fait instruire un recours gracieux déposé par Monsieur VUILLET-à-CILES à la suite d'un refus de certificat d'urbanisme.

A répondu négativement à un recours en indemnisation pour un bris de glace sur une route départementale.

Vente de l'ancienne épareuse, suite à l'appel d'offre avec mise à prix de 300 €, elle est partie à 1 000 €.

3. Finances

a) Décisions modificatives

Sur le budget principal, on doit payer l'annuité de 2022 à l'Agence France Locale, pour 650 €. Il faut augmenter la dépense au 266 en investissement de ce montant, comme on a plus de FCTVA au 10222 que prévu, on augmente la recette d'autant. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Pour l'opération SIDEC, il faut réintégrer les travaux qu'on paye en investissement au chapitre 23, opérations pluriannuelles. A la fin des travaux, il faut les réintégrer dans notre budget au chapitre 21 par des opérations d'ordres. On avait bien prévu au budget 70 000 € pour toutes les opérations Petit Villard, mais on n'avait pas prévu que les travaux du carrefour de la mairie seraient bouclés dans l'année. Cette opération est neutre en matière de décision modificative, c'est une recette et une dépense entre les chapitres 23 et 21. Le Maire propose une décision modificative de 20 000 € avec une recette au chapitre 23, article 238, et une dépense au 21538, pour les réseaux, d'autant. Ce ne sont que des opérations d'ordres. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.







Dernière décision modificative, c'est le solde de ces opérations Sidec, on les attendait plus pour 2024, c'est arrivé plus tôt. Nous devons financer au 2041582, bâtiments et installation, 1 944,34 € et au 238, avances sur immobilisations, 2 378,37 €, soit 4 322.71 €. Propose d'équilibrer cette somme avec la ligne 1641, une augmentation de recette sur la ligne de l'emprunt d'autant. On équilibrera tout cela en fin d'année avec l'équilibre budgétaire. Financièrement on a l'argent sur le compte au Trésor mais on ne peut pas mandater tant que la ligne n'est pas créditée. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Budget de l'eau, on n'a pas prévu les amortissements, il faut donc créer toutes les lignes budgétaires qui correspondent. On amorti 6 470,00 € d'un côté et 1 680 € de l'autre. Il y a une dépense de fonctionnement qui devient une recette d'investissement pour 6 470 € et on amorti des subventions à l'inverse qui sont des dépenses d'investissement et qui deviennent des recettes de fonctionnement. Demande s'il y a des questions. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Pour le budget de l'eau, il faut décider de l'amortissement des subventions comme on l'a fait pour le budget principal. Pour ces subventions d'équipements le Maire propose qu'elles soient amorties sur 1 an avec neutralisation budgétaire. Demande s'il y a des questions Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Financement des travaux du lotissement

Les travaux du lotissement ont commencé, il faut qu'on assure le financement. On avait acté le principe d'un financement d'un emprunt court terme. On avait opté pour un emprunt court terme de 4 ans, ce qui nous le laisse le temps de faire nos travaux et de normalement vendre les parcelles.

Alain MOISSONNIER demande si on peut déjà les mettre en vente?

Jean-Robert BONDIER répond non, pas avant la fin des travaux de viabilisation.

Alain MOISSONNIER demande si ce n'était pas au 1er coup de pelle ?

Jean-Robert BONDIER répond qu'au 1^{er} coup de pelle on peut commencer à communiquer. Mais on ne peut vendre que lors que la viabilisation est terminée, parce qu'on vend des terrains viabilisés.

Aïcha BURDAIRON ajoute qu'on peut dire qu'un lotissement est en cours.

Michaël MARILLIER demande si on peut communiquer les plans ? et pour le choix des parcelles ?

Aïcha BURDAIRON et le Maire répondent qu'il ne faut pas trop communiquer dessus, on ne sait pas s'ils seront définitifs. Prévenir qu'il y a 9 parcelles à bâtir entre 600 et 1 000 m², c'est déjà bien. Quand les parcelles seront bien bornées sur site. Et une chose sur laquelle on ne peut pas encore communiquer aujourd'hui c'est le prix au m², puisqu'il n'est pas fixé.

L'agence France Locale (Agence France Locale) propose un prêt de 600 000 € sur 4 ans avec un taux de 3,81%. Déblocage des fonds au 20 octobre 2023. 1ère échéance d'intérêts trimestrielle donc au 20 décembre 2023. On aura probablement, quand on aura finalisé tout cela, une décision modificative fin d'année pour intégrer que les intérêts soient payés sur cette année 2023. L'autre gros avantage de l'Agence France Locale, pas de frais de dossier, pas de commission d'engagement et pas d'indemnités de remboursement anticipé.

Michaël MARILLIER demande si on pourra payer les factures SIDEC avec ?

Le Maire confirme.

Jean-Robert BONDIER explique qu'avec le SIDEC, il faut toujours payer 80% du financement en amont. Par contre ils nous les ont demandés au mois de juin, on ne va pas payer au mois de juin pour des travaux qui vont peut-être commencer au mois de janvier 2024. Par contre quand SERRAND TP aura bien avancé on payera les factures pour bloquer les travaux.

Michaël MARILLIER explique que c'est pour ça que pour les autres projets on attend la fin d'année pour les inscrire pour pas qu'ils nous demandent les 80%.

Le Maire donne lecture du projet de délibération pour la proposition d'emprunt court terme. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

4. Forêts

a) Affouage 2023-2024

Michaël MARILLIER annonce qu'ils ont relancé l'affouage cette année sur le même principe que l'an passé avec de nouveau des frênes en bordure de route. Vu l'urgence sur certains secteurs, on n'a pas attendu les 2 ans comme on l'avait décidé. On a 4 affouagistes qui se sont inscrits, on va bientôt faire une réunion afin d'attribuer les lots.

Jean-Robert BONDIER ajoute que le principe de fonctionnement reste le même que l'année dernière mais plus tôt dans l'année.

Michaël MARILLIER informe que c'était la demande de certains affouagistes.

Le Maire explique que forcément en faisant tous les ans il y a moins de monde, ceux de l'année dernière n'ont pas fini. Mais les 4 qui vont nous faire les bords de route, ça permet de le faire au fur et à mesure et de poursuivre notre entretien de viabilité.

Michaël MARILLIER et Jean-Robert BONDIER demandent si tout le monde est d'accord pour lancer l'affouage sur les mêmes modalités que les années précédentes. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Travaux Place à Bois Fontaine Anglard

Ça va avec les travaux Chemin de Chenantré, C'est le dossier où on a eu 80% de subvention au niveau européen. Le Chemin du Chenantré est bien avancé, la route a été fait en béton, on a 1 problème aujourd'hui sur les renvois d'eau. On a fait une réunion lundi, ils ne sont pas adaptés, il faut qu'il les retravaille, on avait de la marge sur le dossier au niveau financier. Ils vont les refaire pour qu'ils soient moins marqués. On l'avait remarqué lors de la première visite, l'entreprise et l'ONF nous avait confirmé que cela passerait mais notre premier avis était juste et les renvois étaient trop fort.

Dominique LACROIX demande si c'est bien là où ils ont mis du goudron?

Michaël MARILLIER confirme qu'aujourd'hui ils ont mis de l'enrobé à chaud. On a pu intégrer dans le dossier signalisation, des panneaux de chaque côté, avec risque sur 150 m et le logo du renvoi d'eau, on vient d'avoir un devis de l'ONF autour de 1 000 € de plus, que l'on peut intégrer dans le dossier. Ils seront donc subventionnés à 80%.

Michaël MARILLIER informe que l'entreprise a bien respecté les délais. C'est dommage ce petit contre temps sinon on était bien dans les temps. Dans la foulée les travaux sur la place à bois Fontaine Anglard, ça ne va pas attaquer la semaine prochaine mais celle d'après.

Dominique LACROIX demande où est la fontaine Anglard?

Michaël MARILLIER et le Maire répondent que c'est le long de la départementale, sortie du village direction Saint-Claude, la place au début de la plaine des Cerisiers. Michaël MARILLIER ajoute que cette place est tout en pente, vont y passer le brise roche pour avoir une place plate. C'est pour ça qu'on avait racheté la parcelle à côté à M. GAY.

Gilles VINCENT demande quand cela va commencer?

Michaël MARILLIER répond le 9 octobre.

c) Nomination d'un suppléant COFOR

C'est Michaël MARILLIER qui est délégué à la Fédération des Communes Forestières, et le suppléant c'était Michel BONDIER. Il convient de désigner un nouveau suppléant.

Michaël MARILLIER explique qu'il a fait une réunion lundi, c'était sur la crise des ventes de bois, le scolyte qui arrive dans le Haut-Jura, qui subit une chute des prix aussi. Il y a de grosses inquiétudes pour les grosses communes forestières dont le budget est établi dessus. Ce sont des réunions très importantes, essaie de ne pas en rater une. C'est toujours intéressant.

Jean-Robert BONDIER demande s'il y a un candidat pour la suppléance ?

Jan VINCENT est candidat. Résultat des votes secrets Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

d) Assiette des ventes de bois 2024

Michaël MARILLIER explique que normalement on suit le plan d'aménagement, mais vu la situation sanitaire, on fait au plus urgent. Aujourd'hui l'ONF a marqué 2 parcelles la 3 et la 11, sur ces 2 parcelles il y a plus de 360 m³ qui ont été

marqués avec encore un peu de verts mais c'est surtout des bois secs. La proposition est d'intégrer ces 2 parcelles dans l'assiette de vente 2024. On peut au niveau sanitaire accéder à des ventes en urgences comme ceci, on avait pris la délibération à cet effet. Aujourd'hui le problème est de trouver des acheteurs.

Jean-Robert BONDIER confirme, informe que cette année ils ont coupé 900 m³ de bois sur la Combette, ce n'était pas prévu mais il fallait le faire. L'état des épicéas dans la forêt est déplorable et pour ceux qui sont encore verts ce n'est plus qu'une question de temps. Il invite tous les propriétaires d'épicéa à les couper verts et ne pas attendre qu'ils soient secs.

Michaël MARILLIER informe qu'aujourd'hui on vend les secs entre 8 et 12 € le m³, et là ils annoncent des prix de 1 €.

Jean-Robert BONDIER averti que jusque-là on n'a pas vendu un sapin en dessous de 5 € du m³, même ceux qui étaient éparpillés en bord de route. Il y a des commune voisines qui ont payé pour évacuer les bords de route. On s'en sort bien.

Michaël MARILLIER informe qu'ils sont prudents et qu'ils se sont plutôt bien débrouillés sur ces ventes.

Le Maire fait voter l'assiette de coupes pour l'année 2024. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

e) Ventes de bois amiables

Les établissements Calvi ont fait une offre pour les parcelles 3 et 11 et également pour la B 39 qui est non soumise.

Jean-Robert BONDIER explique que c'est une parcelle dans la côte des Chenantrés, entre la grosse pierre et la Roche d'Antre.

Michaël MARILLIER ajoute que là c'est mécanisable et cela intéresse la société Calvi avec des prix à 8 € m³ sur des secs et pour des billons grumes d'épicéas à 50 €/m³ et des billons grumes de sapins verts à 43 €/m³.

Le Maire averti que ce prix est bien sachant qu'il ne reste déjà pas beaucoup de verts.

Aïcha BURDAIRON ajoute que si déjà ils prennent à 8 € le sec c'est bien.

Michaël MARILLIER informe qu'en plus de cela, ils seraient intéressés sur Châtillon, par la parcelle 30, soumise, il y en a à faire aussi et on va essayer de leur faire faire. On attend leur proposition pour cette parcelle.

Aïcha BURDAIRON demande pourquoi on note les parcelles 3 et 11 sur l'assiette de vente 2024 alors qu'on a un acheteur direct ?

Michaël MARILLIER répond que l'ONF ne les mettra pas en vente sur le site.

Jean-Robert BONDIER ajoute parce qu'elles auront été vendues à l'amiable, mais comme elles font partis du plan d'aménagement forestier il faut qu'on les rentre dans l'assiette de vente 2024.

Michaël MARILLIER explique que ça se passe comme ça avec la crise sanitaire, car la dernière vente qu'il y a eu à Nantua il y a eu 90% d'invendus. C'est aussi le rôle de l'ONF de trouver des acheteurs en direct.

Le Maire ajoute que quand on a un acheteur il ne faut pas hésiter, plus on attend, moins on a de verts et plus on a de secs.

Michaël MARILLIER informe qu'en même temps on a toujours l'entreprise MEYER qui coupe la 7 et la 8 et Ducret qui est en retard sur la 9 et la 10. On a encore des travaux forestiers en ce moment.

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

5. Rapport annuel service E-lum

Jean-Robert BONDIER rappelle que c'est le contrat d'entretien de notre réseau d'éclairage public. Rappelle qu'avec ce contrat, lorsqu'une ampoule clignote ou s'éteint, ils s'engagent à la réparer sous 15 jours. S'il y a une notion d'étendue (tout un quartier par exemple) c'est dans les 4 jours et s'il y a une vraie urgence, poteau en travers de la route ou fils qui menace la sécurité là c'est dans les 4 heures.

Michaël MARILLIER dit que ça fait 2 ans qu'on a adhéré, ça fonctionne bien. C'est rapide et efficace. En est content.

Rachel HUGUES demande si c'est économique?

Jean-Robert BONDIER répond que cela coûte 2 500-2 800 € par an.

Alain MOISSONNIER rétorque qu'on peut ressortir la facture de la première année et on en rediscute. On a changé 24 ampoules cette année-là.

Rachel HUGUES ajoute que c'est pour cela qu'elle a dit ça.

Le Maire ajoute qu'en termes de confort, on a changé 24 ampoules on a rangé la nacelle et 48 heures après on nous en signale une on était en février. Relouer une nacelle 650 € pour changer une ampoule c'est compliqué.

Michaël MARILLIER informe sur le rapport de l'année, ou ils reprennent les interventions qu'il y a eu avec 4 lampes de changées et une intervention sur la Voie du Tram ou il y avait 4 lampes soient clignotantes soient grillées qu'ils sont venus changer. En même temps ils font des analyses de consommation par poste sur l'ensemble de la commune. Trouve ce rapport pratique, et ne regrette pas cette adhésion.

Jean-Robert BONDIER annonce que le rapport est consultable en mairie. L'autre avantage de tout ça c'est quand on veut modifier un peu l'éclairage public, exemple avec l'enseigne Clairbois pour qu'elle s'allume en même temps que l'éclairage extérieur. Par l'intermédiaire d'E-lum, là ça ne sera pas compris dans le prix mais, on aura accès à la force de frappe E-lum c'est l'entreprise avec les prix négociés qui interviendra dans les délais habituels, c'est une grosse souplesse.

6. Adhésion au groupement d'achat d'électricité

Michaël MARILLIER rappelle qu'on avait adhéré au groupement d'achat d'électricité jusqu'à 2025. Et dès aujourd'hui ils nous demandent pour adhérer du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Il faut que les communes se positionnent avant le 15 décembre 2023.

Jean-Robert BONDIER explique qu'à partir de ça, ils peuvent négocier des puissances et s'ils n'ont pas les puissances à intégrer ils ne peuvent pas négocier les tarifs. Il y a 2 ans d'appel d'offre.

Alain MOISSONNIER ajoute que ça va vite.

Michaël MARILLIER explique que comme ils donnaient la date du 15 décembre 2023, ne sachant pas la date du prochain conseil il faut se décider maintenant. Ils annoncent déjà que cela sera forcément plus cher et parlent de 5% d'économie sur les contrats. Ils prennent des pincettes par rapport au coût de l'énergie au global.

Rachel HUGUES annonce qu'on a toujours intérêt d'y aller.

Jean-Robert BONDIER informe qu'ils n'ont pas mis toutes notre consommation électrique dans le groupement, puisqu'il y a des choses où le tarif réglementé était plus avantageux. On peut jongler là-dessus, et c'est le groupement qui nous en informe. C'est une partie de l'éclairage public qui n'est pas basculé par ce que ce n'est pas rentable par rapport au tarif réglementé. Demande pour l'adhésion pour 2026-2028, s'il y a des questions. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

7. Lotissement Côte du Moulin III

a) Début des travaux Lot 1

1ère réunion de chantier, il y a 15 jours sur place avec le cabinet Colin et l'entreprise SERRAND TP qui est l'attributaire de ce lot de travaux. Ils devaient attaquer jeudi dernier, mais vu la météo exécrable ont repoussé à ce lundi. Ce qu'on n'avait pas prévu, les 2 gros tilleuls ont dû être enlevés, parce que le terrassement allait passer trop près et comme on ne connait pas le sol dessous il y a le risque qu'ils tombent pendant le chantier. On a tout fait pour les conserver mais ce n'était pas possible. Ils ont commencé par le haut, ils ont décapé tout le dessus, on commence à voir un visu sur l'emprise des voiries. Très vite, une fois qu'ils ont décapé la terre, avant de rentrer dans le dur, il faut décaper également le coteau. Ils attaquent donc avec une machine un peu plus grosse sur le coteau. Sont confiant car ne trouvent pas trop de roche, ils trouvent des boules de roches pour le moment, pas de la roche dure. Ils n'auront pas pour l'instant à mettre en œuvre l'autorisation de minage, ça devrait se faire au brise roche. Après, il faut voir que sur la partie haute de la voirie, il y a des endroits où ils vont descendre le sol de 6,80 m à 7,50 m, ça va changer. Les travaux avancent bien.

3ème point sur la partie haute du lotissement, là où on conserve le chemin piéton, il y a une tranchée drainante qui est prévue pour capter en haut des parcelles tout ce qui pourrait ruisseler du coteau. Ce qui évite d'avoir dans le haut des parcelles déjà de l'eau qui vient de toute la partie supérieure. De là il faut recapter la grille qui est devant chez M. et Mme MARILLIER et tout le long du terrain. C'est aussi là-dedans que l'on doit raccorder les 2 maisons qui ont été construites, le Côte du Moulin II.

b) Définitions des noms de rue

On crée de la voirie dans ce lotissement à partir du moment où on crée des voies communales il faut donner des noms de rue. On a 3 noms à trouver et c'est probablement la dernière fois qu'on va le faire. Sur le cadastre l'entrée c'est la Côte du Moulin, serait bien de laisser ce nom. Puis la deuxième partie serait à nommer et enfin le chemin.

Jean-Robert BONDIER propose au conseil La Côte du Moulin, le Chemin des écoliers et la Rue des Tilleuls : Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

8. Collecte des Ordures Ménagères – Convention

Le SICTOM nous a adressé début de l'été le projet de convention tripartite, entre la commune, le SICTOM et Terre d'Emeraude Communauté, avec les engagements de chacun. A renvoyé cette convention en précisant qu'il ne la signerait pas. L'intérieure de la convention concernait la commune de Martigna, il ne tenait pas compte du fait qu'on avait un point d'implantation qui était sur du terrain départemental et non communal. Il avait utilisé la délibération du 9 juin pour dire qu'on était d'accord pour signer la convention avec 2 points. A expliqué qu'il n'avait pas délégation du conseil municipal pour signer avec 2 points d'apport. Ils ont retravaillé la question et on a reçu une convention avec toujours 2 points et les rectifications apportées. On n'arrivera pas à mieux malheureusement, on aura tout essayé. Propose de mettre dans la délibération que c'est un bon début. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Aïcha BURDAIRON répond que cela ne changera pas grand-chose.

Rachel HUGUES et Jean-Robert BONDIER confirment.

Le Maire explique qu'il fallait le dire qu'on n'était pas d'accord.

9. Recensement 2024 – Création de poste

La commune de Villards-d'Héria est soumise au recensement tous les 6 ans. Il s'effectuera entre le 17 janvier et le 18 février 2024. On a fait déjà une demi-journée de formation avec Julie. L'État nous versera une dotation pour financer le recensement. On aura le montant définitif courant octobre, devrait tourner autour de 750 €. C'est ce qui va payer l'agent recenseur. Le Maire doit désigner un coordonnateur qui est celui qui doit encadrer le ou les agents recenseurs et qui va faire le lien avec le superviseur de l'INSEE. Ça peut être un élu ou quelqu'un de l'extérieur. Propose que ce soit un élu et en l'occurrence le Maire. C'est une décision du Maire, mais voudrait qu'on adopte le principe d'un coordonnateur adjoint. Car la période est très courte et on ne peut pas la rater.

Le recensement c'est compter la population de la commune. Il y a 3 populations, la municipale, la population comptée à part, et l'ensemble de ces 2 populations donne la population totale. L'ensemble de nos dotations, de nos catégorisations de la commune est basé sur la population totale. La population municipale c'est les personnes ayant une résidence habituelle dans la commune, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles et les personnes sans-abri.

La population comptée à part, c'est les personnes ayant une résidence habituelle dans une autre commune et conservant un lien avec la commune. Par exemple, les étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans la commune, les personnes ayant leur résidence familiale dans la commune et résidant habituellement dans une communauté.

Derrière il faut embaucher un agent recenseur. Ça ne peut pas être un élu. Il faut créer un poste d'agent recenseur, et sur le même principe que le coordonnateur, il serait prudent d'avoir un agent recenseur suppléant. Et que ces 2 personnes aient fait la formation. Il faudra être clair avec le suppléant, ce n'est pas celui qui va y passer du temps, bien qu'on puisse lui attribuer un quartier à faire, qu'il n'ait pas fait tout cela pour rien. Il faut créer des postes comme ils vont être rémunérés. Propose d'acter la création de 2 postes d'agents recenseurs 1 principal et 1 réserviste avec un niveau de rémunération non définit aujourd'hui tant qu'on n'a pas le montant de la dotation.

Rachel HUGUES informe que cela va être compliqué de trouver quelqu'un pour un mois.

Jean-Robert BONDIER répond qu'il faut ouvrir ces postes et on avisera selon le nombre de postulants. Demande pour la création des postes avec rémunération à hauteur de la dotation et pour le suppléant avec une rémunération à la fiche de recensement. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

10. Urbanisme

a) Instauration d'un droit de préemption urbain

Sur le périmètre du captage d'eau potable. C'est Terre d'Emeraude Communauté qui est compétent, et n'avait pas de réponse de leur part depuis le mois de janvier, a saisi le service juridique de la DDT en leur posant la question de savoir si c'est Terre d'Emeraude Communauté ou la commune qui doit instaurer ce droit de préemption urbain. A reçu réponse, il ressort qu'on ne pourra pas, puisque la compétence PLU ayant été transférée à Terre d'Emeraude Communauté, c'est eux qui à la compétence automatique du droit de préemption urbain. Mais comme notre POS n'a pas été reconduit, qu'on est en POS caduc et retombé au RNU, nous n'avons plus la compétence doit de préemption droit urbain, mais Terre d'Emeraude Communauté ayant la PLU uniquement elle ne peut pas instaurer le droit de préemption urbain. On se reposera la question quand le PLUI sera en place.

b) Zonage d'assainissement

On l'avait discuté pendant la campagne électorale, on était d'accord pour dire que le zonage 100% individuel, ça ne marche pas à Villards-d'Héria, parce qu'il y a tout un tas de maison ou cela n'est pas possible. C'est 100% individuel depuis 2017, et depuis cette date, les 50% de logements qui sont non conformes, le sont toujours. Par contre, le fait d'avoir un zonage en place, ça veut dire qu'aujourd'hui une personne qui met en vente sa maison, il y a un alinéa dans l'acte de vente qui dit que l'acheteur a 1 an pour se mettre en conformité. Ce qui ne rend pas les choses techniquement possibles, mais il a 1 an. On n'a plus la compétence assainissement, elle a été transférée à Terre d'Emeraude Communauté. Pense qu'il serait bien, qu'en termes d'assainissement, de dire à Terre d'Emeraude Communauté que cela ne fonctionne pas. Et qu'il faut retravailler ce zonage.

Il Demande si tout le monde est d'accord pour écrire à Terre d'Emeraude Communauté. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

c) Contentieux

Jean-Robert BONDIER ne participe pas au débat, car indirectement intéressé.

En 2017, un élu et un particulier ont fait une requête au Tribunal Administratif qui est en appel aujourd'hui. Seule difficulté sur ce contentieux, c'est qu'entre-temps le conseiller municipal a été élu Maire de la commune, s'est donc retiré de l'appel. Dès le début du mandat nous avons délégué ce dossier à un adjoint, Aïcha BURDAIRON. Mais, aujourd'hui on a une délibération du conseil municipal qui stipule que le Maire a une délégation permanente pour défendre la commune en justice. Donc ce soir on doit désigner une autre personne pour représenter la commune spécifiquement dans cette affaire. Aïcha suit le dossier depuis le début, le conseil municipal propose qu'Aïcha BURDAIRON assume officiellement par délégation du conseil municipal cette fonction.

Résultat des votes publics Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0 (Jean-Robert BONDIER ne prend pas part au vote).

d) Offre d'achat de parcelle

La parcelle PERRAD, la maison Jeanne GUY a été rasée, a finalement été mise en vente au prix de 12 000 € comme parcelle constructible.

Aïcha BURDAIRON est surprise qu'elle soit déclarée parcelle constructible. Aucun document d'urbanisme n'a été demandé pour l'attester.

Compte tenu de la somme annoncée par le vendeur le Maire propose de ne pas donner suite à cette proposition. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

11. Ecole

a) Effectifs

Rentrée scolaire 2023-2024, 1^{ère} rentrée scolaire post convention de ruralité, on maintient nos effectifs. Il y 35 élèves à l'école de Villards-d'Héria et 9 à Martigna. 44 élèves au total mais 4 qui vont rentrer en janvier chez les tout petits, on va remonter aux 50 élèves. Sur les 35 élèves 15 sont en maternelles et 20 sur le cycle 2-3.

b) Visite DASEN - Préfet

La dynamique autour de l'école et notamment le fait qu'on ait déposé un gros projet Notre Ecole Faisons La Ensemble (NEFLE) fait que quand le Préfet a demandé au DASEN de faire la rentrée scolaire dans une école élémentaire, le DASEN a choisi d'aller à Villards-d'Héria.

c) Cantine Martigna

L'agent de cantine est parti, après 6 mois de recherche le Maire de Martigna n'a trouvé personne. Il n'y a donc plus de cantine-garderie à Martigna. Pendant l'été, on a évalué si on pouvait assumer les élèves à la cantine et garderie à Villards-d'Héria, et on a travaillé pour les modifications de transport de bus. Pour arriver à la rentrée sur le fait que l'intégralité des enfants du RPI ont une solution pour être en garderie le matin, avoir une cantine le midi et de la garderie le soir jusqu'à 18h30. On peut le faire à personnel constant mais on n'est à la limite de ce que l'on peut faire. Le midi il y a 30 enfants à la cantine, cela veut dire que le service que l'on propose convient bien. Parce que l'année dernière on était plutôt sur 18 enfants. Le soir sur la garderie on est passé de 4-6 enfants à 12-14. Compensation totale à Villards-d'Héria de l'arrêt du périscolaire de Martigna.

d) Modification du tarif de la cantine

On achète nos repas au CIAS, et l'augmentation du coût de la vie de manière générale fait que le repas qui coutait 4,10 €, nous est facturé 4, 37 €.

Rachel HUGUES dit que cela reste raisonnable.

Le Maire confirme, ajoute qu'il faut compter 1,25 € de garderie, ça fait un repas à 5,62 €. Il faut acter ceci à compter du 1^{er} septembre 2023. Demande au conseil municipal s'il est d'accord pour répercuter cette hausse de tarif sur la facture des parents. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

e) Notre École Faisons La Ensemble (NEFLE)

Dispositif d'Etat, dossier 2023-2024, on a obtenu un peu plus de 12 000 € avec NEFLE. C'est le plus gros dossier du département, école élémentaire, collège, lycée confondu. Le DASEN a annoncé qu'il restait des enveloppes 2023. A proposé à la maitresse de tenter d'avoir un vidéoprojecteur et du matériel informatique par avenant du projet NEFLE. A demandé 6 600 € et les a obtenus pour cette demande de matériel.

Dominique LACROIX informe qu'il y a de l'argent.

Jean-Robert BONDIER répond qu'il reste des fonds et que personne n'a demandé. Là sous la forme d'un avenant c'est facile. Donc, on arrive à plus de 19 000 € pour ce programme.

Aïcha BURDAIRON informe qu'on se débrouille bien.

f) Concertation rythmes scolaires

On a fait le choix au dernier conseil d'école, de ne pas le faire de manière précipitée quand on va recevoir la note. On a fait la première réunion sur le sujet ce lundi, et on a décidé de faire une vraie concertation. On va faire des propositions aux parents, communes, transporteur. Avec 3 propositions sur du rythme de 4 jours d'école et 4 propositions sur du rythme sur 4,5 jours d'école. La concertation doit se terminer avant les vacances d'octobre car conseil d'école le 6 novembre. L'idée c'est qu'on ait le temps d'en discuter avec tout le monde pour choisir l'option qui convient le mieux au plus grand nombre. Aujourd'hui sur la circonscription de Saint-Claude, il y a 1/3 des écoles à 4,5 jours et les 2/3 à 4 jours. Ce n'est pas quelque chose de rare. Et tout le secteur Saint-Lupicin, Lavans est à 4,5 jours. On va faire une soirée avec les parents d'élèves et les municipalités concernées sur la forme d'atelier, on va tourner sur 5-6 thématiques. Chacun mettra ce qui lui parait bien et moins bien. C'est prévu le mardi 10 octobre à la mairie de Martigna. On va donc travailler sur ces rythmes scolaires. Ça laissera une dizaine de jours pour faire une synthèse de ce qu'il en sortira. S'il y a des personnes intéressées pour le 10 octobre venir débattre, c'est ouvert à tous. Demande s'il y a des questions ?

12. Affaires diverses

a) Désignation d'un déontologue pour les élus locaux

La Loi 3 DS nous impose de désigner un référent déontologue pour les élus locaux. C'est une obligation de la Loi qui date du 21 février 2022 qui stipule que l'on doit désigner dans les meilleurs délais un référent déontologue. Donne lecture du courrier de l'association des Maires du Jura (AMJ), cette loi prévoit que chaque élu local devrait être en mesure à compter du 1^{er} janvier 2023 de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés à la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du Code Générale

des Collectivités Territoriales. Donne lecture du modèle de délibération délivré par l'AMJ. Alexandre CIAUDO, professeur agrégé de droit public à l'université de Franche-Comté, est proposé pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal. Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 visé. Cette indemnité sera versée par la commune à chaque sollicitation. Il peut être saisi par tout membre du conseil municipal, par mail à <u>alexandre.ciaudo@univ-fcomte.fr</u> l'objet du mail devra contenir la mention « confidentiel saisine déontologue ».

A déjà pris cet avocat pour représenter la commune dans une affaire d'urbanisme. Lui a demandé s'il n'y avait pas conflit d'intérêt à ce qu'il représente la commune dans cette affaire et qu'il soit référent déontologue pour la commune en même temps. Ce dernier a répondu qu'en tant que déontologue il intervient à titre d'expert et il n'y a aucune interférence et aucun conflit d'intérêt entre les 2. Ça ne lui pose aucune difficulté.

Dominique LACROIX ajoute que c'est le même principe pour les élus nationaux.

Jean-Robert BONDIER précise que non, Terre d'Emeraude Communauté a pris cette même délibération en conseil. Cela ne concerne que les élus locaux. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Convention enseigne Clairbois

On va signer une convention avec Terre d'Emeraude Communauté pour rappeler que même si elle est là, elle reste propriété de la communauté de communes.

Le Maire donne lecture de la convention. Il demande autorisation pour signer cette convention. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

c) Avis PLUI Région d'Orgelet

Il convient de se positionner sur le projet de PLUI arrêté pour l'ancienne Région d'Orgelet, propose un avis favorable. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

d) Cotisation retraite des élus

Après plusieurs années de bagarre le décret 838 du 30 août 2023 prévoit la possibilité pour les élus peut indemnisés de cotiser pour la retraite. Jusqu'au 30 août 2023 la loi prévoyait que les élus qui touchent plus de 1 830 € par mois, cotisaient obligatoirement pour leur retraite. Ceux qui percevaient moins que cette somme n'avaient pas le droit de cotiser pour leur retraite. C'est une information, ce n'est pas une obligation. Chaque élu indemnisé choisira de faire comme il veut. Aujourd'hui une indemnité d'élu est nette, elle deviendra brute. Par contre en face il y a des charges patronales, cela coûtera un peu à la commune. Pense qu'il faut laisser le choix aux élus. On acte on inscrit le crédit nécessaire dans le budget pour que si des élus souhaitent cotiser, ils puissent le faire. Les dispositions s'appliquent aux indemnités de fonction afférentes au mandat débutant à compter du 1^{er} septembre 2023, ou au mandat en cours au 1^{er} septembre 2023 au titre de la période postérieure à cette date. Le Conseil Municipal approuve ce choix : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

e) Village d'avenir

Dispositif France ruralité piloté par l'ANCT, c'est un programme d'ingénierie et nous sommes éligibles. Ce programme prévoit d'accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets. Favoriser la mobilisation des dispositifs et outils déjà mis en œuvre par l'ensemble des acteurs œuvrant sur le territoire. Un chef de projet dédié à ce programme sera prochainement recruté au sein des services de l'Etat pour une prise de poste en janvier 2024. Ses missions d'accompagnement après des lauréats seront les suivantes : mobiliser le cas-échéant, l'ingénierie nécessaire à la définition des projets et la formulation d'un Avant-Projet Sommaire (APS). Identifier les moyens de financement publics ou privés susceptibles de venir soutenir le projet. Préparer la rédaction des cahiers des charges et la passation des marchés publics. En lien avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage, suivre la réalisation du projet en phase de travaux.

Aïcha BURDAIRON indique qu'il faut postuler.

Jean-Robert BONDIER répond qu'il faut envoyer un mail à la DDT et à la Sous-Préfète avant le 15 octobre 2023.

Aïcha BURDAIRON ajoute que c'est payé par l'état.

Le Maire confirme que l'ingénierie est payée par l'état après le financement du projet est pour nous. Pour être éligible il faut être une commune de moins de 3 500 habitants, et il faut être non couvert par un dispositif action cœur de ville ou petite ville de demain. Monsieur le Préfet sera en charge d'établir une proposition de liste de lauréats à remonter au niveau national pour le 31 octobre 2023.

f) Site archéologique – bilan des visites

Une activité sur le site archéologique tout l'été, qui a commencé avec Ideklic le 14 juillet avec une randonnée contée et une ouverture du site, qui partait du site et y revenait. Une soixantaine de personnes. Ensuite on a eu les archéologues du 17 juillet au 4 août.

Ensuite, il y a eu un guide sur les 2 derniers week-ends d'août et le premier week-end de septembre et les journées du patrimoine. On n'a pas eu de chance sur les week-ends de fin août, le premier il faisait une canicule, les gens ne sont pas sortis de chez eux, donc on n'a pas eu le succès escompté et le deuxième week-end il pleuvaient à seau. C'est dommage car pendant la canicule on est au frais sous les bâches et quand il pleut on est à l'abri. Sur les 3 week-ends on a fait 220 visites payantes à 6 €, ça paie le salaire du guide, ça ne paiera pas le WC. Le guide est payé pour ces 3 week-end plus les journées du patrimoine alors que là les entrées étaient gratuites.

g) Vide quartier le 1^{er} octobre.

Une habitante de Villards-d'Héria a décidé d'organiser un vide grenier dans la rue du Grand Villard. Une animation originale, une belle initiative, encouragée par la municipalité.

h) Randonnée gourmande

On a rencontré toutes les associations de l'année dernière, elles sont d'accord pour reconduire le dispositif, ce sera le dimanche 22 octobre. Départ et arrivé au Lac d'Antre sur le thème de la route des gallo romains.

i) 11 novembre

C'est dans 6 semaines, propose de s'y mettre maintenant avec le colis des anciens. Propose de reconduire la formule des autres années. Il faut très vite bloquer le traiteur, ça se passe très bien avec lui. Et le colis des anciens il faut continuer dans la même formule aussi.

Rachel HUGUES demande à avoir les listes des personnes concernées.

Aïcha BURDAIRON demande quand aura lieu la distribution des colis?

Jean-Robert BONDIER répond pour Noël, dès qu'on est prêt.

j) Câble Bief d'Espon

Michaël MARILLIER informe qu'une DICT a été déposée, c'est pour le 9 octobre pour la ligne qui descend, ça avance.

Le Maire confirme, le service des routes départementales s'est énervé sur ce sujet qui n'avance pas.

k) Matériel municipal

Alain MOISSONNIER annonce que les pneus du tracteur sont partis pour 300 €, reste les pneus du camion. Les matériaux en montant le Lac d'Antre ont été évacués. Essaie de récupérer du fraisât encore une fois. Le socle de l'abri bus est prêt on va pouvoir finaliser. A fait faire des devis pour élagage, le lamier pour 1,4 km pour retrouver de la lumière sur la Route du Lac d'Antre. S'occupe des lames à neige car il y a un jeu qui ne passera pas l'hiver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance,

Dominique LACROIX

Le Maire,

Jean-Robert BONDIER